Pour une définition claire et nette du lieu dialectique*

Yvan PELLETIER

RÉSUMÉ. — Tout au long de la tradition aristotélicienne, le lieu dialectique est défini assez confusément, et seulement dans la perspective de son utilité : c'est, on nous le dit sur divers tons, "un critère de sélection qui permet d'abonder en arguments". Cet article veut en proposer une définition plus intime et le présente comme "une affinité d'attribution attachée aux corrélatifs d'une relation logique". Cette définition est expliquée, puis illustrée via un certain nombre de lieux extraits des "Topiques" d'Aristote, et finalement confirmée par la lumière qu'elle jette sur la distinction entre lieu commun et lieu propre, sur laquelle achoppent tant d'auteurs.

LORSQU'IL PREND ENVIE d'en savoir un peu long sur la nature profonde du lieu dialectique, on est assez vite déçu des définitions ébauchées à son sujet chez Aristote ou ses commentateurs de toutes traditions et époques. J'aime assez, à ce sujet, et j'entérine tout à fait l'aveu du Père Bochenski :

> Aristote n'a jamais défini les lieux, et jusqu'à présent, personne n'a réussi à dire d'une façon brève et claire ce qu'ils sont exactement.[1]

Cette lacune, toutefois, s'explique assez bien. Et pas seulement par la difficulté de l'entreprise. La raison en est même plutôt ce fait qu'un intérêt un peu vif pour le lieu dialectique peut naître de deux préoccupations de tournure très différente. La plus fréquente, la plus normale aussi, est d'un goût purement utilitaire : connaître du lieu ce qu'il faut en connaître pour se mettre en mesure de l'utiliser efficacement. Or à cette fin, il suffit de savoir *à quoi il sert* et d'en posséder *un certain mode d'emploi*. Point n'est requis, simplement pour cela, d'en sonder l'essence même : il faut tout juste être habilité à reconnaître le lieu ; un simple portrait robot fera donc assez bien l'affaire. Exactement comme il n'est nullement indispensable de maîtriser à fond sa mécanique pour conduire une automobile ou... un ordinateur. C'est la raison pour laquelle on ne trouvera pas, chez Aristote ou ses commentateurs, d'autre définition du lieu dialectique (ou rhétorique) que des allusions à sa capacité de faire abonder en attaques (ἐπιχειρήματα, ἐνθυμήματα) ou à la forme sous laquelle on le transmet. D'ailleurs, Aristote le premier avertit bien nettement que telle est son intention :

> À le dire universellement, pour tout ce dont nous avons parlé et dont nous allons traiter par après, ... nous ne désirons pas en fournir la définition rigoureuse. Au contraire, nous voulons

* Publié dans *Laval Théologique et Philosophique,* vol. XLI (1985), # 3 (octobre), 403-415. — Note : Les polices de caractères OdysseaU, utilisées pour l'impression de ce document, sont disponibles auprès de : Linguist's Software, Inc., PO Box 580, Edmonds, WA 98020 0580 USA, tél. (425) 775 1130, ou à l'adresse suivante : www.linguistsoftware.com.

[1] I.M. Bochenski, *Formale Logik*, Freiburg/München, Alber, 1956, p. 60.

> parcourir chaque chose de manière aussi sommaire que possible ; nous croyons tout à fait suffisant, pour la méthode que nous proposons, qu'on puisse reconnaître chacune de quelque manière.[2]

Ainsi verra-t-on le lieu tantôt décrit comme un habitat (*sedes*)[3], un repaire, un filon, un magasin, un entrepôt, un arsenal[4] en lequel fourmillent les arguments, ou, plus sobrement, chez Aristote, comme un élément, comme ce en quoi retombent beaucoup d'enthymèmes[5]. Et tantôt comme une proposition, une maxime ou un principe[6], une loi[7], un genre ou une différence[8], un précepte ou une stratégie[9] selon que, dans la formulation du lieu pour sa transmission à l'apprenti dialecticien, il revêt extérieurement l'habit d'une vérité, d'une famille logique ou d'une description d'opérations à poser.

Voici comment moi-même je définirais le lieu, dans cette même préoccupation utilitaire :

---

[2] Aristote, *Top.*, I, 1, 101a19-24.

[3] Voir Cicéron, *Top.*, 2: « Licet definire locum esse argumenti sedem. »

[4] V.g. E.M. Cope, *An Introduction to Aristotle's Rhetoric*, London, MacMillan and Co., 1867, 125-126 : "The advantage of referring special arguments to these general heads (the *topoi*), is that you know where to find them when wanted, like game in their haunts, or metal in a metalliferous district or in a vein, or any plant or animal in the particular habitat or region to which it belongs; or like goods in a stone or arms and ammunition in a magazine or arsenal: the place where they may all be found."

[5] *Rhét.*, II, 26, 1403a17 : « Ἔστιν γὰρ στοιχεῖον καὶ τόπος, εἰς ὃ πολλὰ ἐνθυμήματα ἐμπίπτει. »

[6] V.g. Boèce, *De diff. topic.*, II (P.L. 64, 1185) : « Est igitur ... locus ... maxima et universalis, et principalis, et indemonstrabilis, atque per se nota propositio, quae in argumentationibus ... vim ... argumentis et propositionibus subministrat. » — Alexandre d'Aphrodise, *In Arist. Top.* (5, 21) : « Ἔστι γὰρ ὁ τόπος ἀρχή τις. » Ces appellations de *proposition*, de *maxime* et de *principe* prêtent toutefois à confusion. Le lieu mérite de s'appeler une proposition pour autant qu'il peut revêtir, dans sa transmission, la forme d'un énoncé, de l'énoncé d'une vérité utile à la découverte d'arguments ; pour autant aussi qu'il est occasion de découverte pour les propositions appelées à constituer la matière des arguments. Mais lui donner ce nom a porté plusieurs à imaginer faussement que le lieu entrerait de fait dans l'argument qu'il fait découvrir comme l'une de ses parties, comme l'une de ses propositions. V.g. E. Thionville, *De la théorie des lieux communs dans les 'Topiques' d'Aristote...*, Osnabrück, Otto Zeller, 1965, 31-32 : « Je ne comprends pas ce que pourrait signifier ici le mot προτάσεις, s'il ne s'applique pas aux τόποι eux-mêmes... (Ce mot désigne) la proposition qui énonce un jugement, l'affirmation ou la négation qui doit entrer dans le syllogisme. »

[7] V.g. W. De Pater, *Les 'Topiques' d'Aristote et la dialectique platonicienne...*, Fribourg, Ed. St-Paul, 1965, 143: « Fondamentalement, les lieux sont des lois. »

[8] Pour en simplifier la formulation, on peut regrouper et proposer les lieux par les ressemblances et les différences qu'ils présentent. V.g. Boèce, *In Top. Cic.*, I (P.L. 64, 1052) : « Possumus enim, diligenti tractatu considerationis adhibito, omnium maximarum atque universalium propositionum differentias perpendere, atque innumerabilem maximarum propositionum ac per se notarum multitudinem in paucas atque universales colligere differentias, et alias dicamus in definitione consistere, alias in genere, atque alias alio modo. »

[9] On peut adapter le lieu à la découverte des arguments jusqu'à décrire par le menu les opérations qui vont conduire à cette découverte. D'où : « Les lieux donnent l'impression d'être d'abord des règles : *Il faut voir si…, il faut considérer si…* Et dans l'ordre de la genèse de l'argument ils le sont, puisqu'ils sont des règles qui disent quelles données il faut choisir. » (W. De Pater, *Ibid.*) "A Topic is primarily a strategy." (E. Stump, *Dialectic and Aristotle's 'Topics'*, in *Boethius's 'De topicis differentiis'*, Ithaca et Londres, Cornell Univ. Press, 1978, 172)

Le lieu est le critère de sélection (ἐκλογή) *des propositions endoxales*[10] *les plus agressives* (ἐπιχειρηματικαί)[11] *face à une position.*

En effet, l'intention tout à fait spécifique du dialecticien est d'attaquer (ἐπιχειρεῖν) une position initialement déterminée sur un problème à investiguer. Voici comment les choses se présentent. Surgit un problème : devant tel énoncé donné, on ne sait quelle contradictoire adopter comme la meilleure opinion. Par exemple : "Est-ce ou non la même science qui porte sur les contraires ?" Une position initiale est prise, qui peut être que "Oui, c'est bien le cas !" De là, tout le souci du dialecticien va tendre à discerner, parmi les énoncés que, sur les termes de ce problème, on doit regarder comme des *endoxes*[10], comme des opinions immédiatement recevables, lesquels constitueront les prémisses desquelles pourra le plus fermement se conclure l'opposé de cette position initiale. Pour effectuer ce choix, cette sélection, le dialecticien a besoin de critères, de points de repère. Voilà où intervient le lieu. Le lieu, c'est ce qu'a à l'esprit le dialecticien qui lui fait discerner que, de telles prémisses éventuelles, il y a inférence à la conclusion visée.[12]

Toutes ces remarques et cette définition nous disent assez bien ce qu'il faut attendre du lieu et satisfont ainsi au premier type de préoccupation que nous pouvons entretenir à son propos. Mais elles nous laissent sur notre faim si notre préoccupation devient plus spéculative, car elles ne nous apprennent à peu près rien de sa nature exacte. Or on peut très bien s'inquiéter de savoir au juste ce que le lieu est en ses principes intrinsèques. En somme, on peut se demander ce que peut bien être le lieu pour pouvoir procurer l'utilité décrite. Voici, dans cet ordre de préoccupation, comment il me semble qu'on doive le définir :

Le lieu est une affinité d'attribution attachée aux corrélatifs d'une relation logique.

Pour bien appréhender cette définition, inévitablement fort abstraite à cause de sa brièveté, regardons comment quelques lieux tirés des *Topiques* d'Aristote la réalisent. Lisons d'abord la présentation d'un lieu commun proposé en vue d'assister toute intention d'attaque contre quelque position que ce soit.

> Un autre [lieu], c'est de regarder [les sujets] auxquels on a dit que [l'attribut] appartient ou à tous ou à aucun. Et d'examiner [cela] par espèces et non dans les infinis. Ainsi l'examen [se

---

[10] J'aime bien ce néologisme, risqué timidement par Brunschwig dans une note de sa traduction des *Topiques*. Contrairement à *probable*, il ne risque pas d'être mésinterprété en raison d'acceptions multiples récentes et il nomme le principe dialectique à la manière d'Aristote, i.e. par le signe auquel on reconnaît sa légitimité : le fait qu'il soit déjà inscrit *dans l'opinion* (ἐν δόξῃ). Enfin, ce néologisme s'intègre très facilement, si on le regarde à la lumière de son opposé, *paradoxal*, déjà très familier à l'intelligence française. J'aurai même l'audace de le compléter par un substantif de même inspiration, en affirmant que le syllogisme dialectique est issu d'*endoxes*, comme la démonstration l'est de principes vrais, premiers et évidents, et qu'il fuit les paradoxes comme la démonstration fuit les absurdités.

[11] 'Επιχείρημα est, pour Aristote, le nom propre du syllogisme dialectique, toujours formé pour renverser quelque position initiale sur un problème. Il faudra comprendre en relation l'adjectif *agressif*, tout au long de cet article, comme qualifiant la matière propre à la constitution de l'argument dialectique, et *attaquer* comme nommant techniquement l'acte d'argumenter dialectiquement.

[12] V.g. Théophraste (Alex., *In Arist. Top.*, 5, 21-25) : « Ἔστι γᾶρ ὁ τόπος, ὡς λέγει θεόφραστος, ἀρχή τις ἢ στοιχεῖον, ἀφ' οὗ λαμβάνομεν τὰς περὶ ἕκαστον ἀρχὰς ἐπιστήσαντες τὴν διάνοιαν. »

> fera-t-il] par une route plus [déterminée] et [devra-t-il passer] par moins [d'étapes]. De plus, il faut commencer l'examen par les [espèces] premières et [aller] ensuite progressivement jusqu'aux [espèces] indivisibles. Si, par exemple, on a dit que c'est la même science [qui porte] sur les opposés, on doit examiner si c'est la même science [qui porte] sur les relatifs et les contraires et les [choses opposées] selon la privation et l'avoir et les [choses] dites en contradiction. Et si ce n'est pas encore évident [en regardant] à ces [espèces], on doit les diviser à nouveau jusqu'aux [espèces] indivisibles. [Regarder,] par exemple, si [c'est la même science qui porte] sur les [choses] justes et injustes, ou sur le double et la moitié, ou sur la cécité et la vue, ou sur l'être et le non-être. Car s'il est montré dans un cas que ce n'est pas la même [science], nous aurons remporté le problème. [Il en va] similairement si [on avait dit que l'attribut] n'appartient à aucun [des sujets visés].[13]

La relation logique au fondement de ce lieu est on ne peut plus commune. Elle ne peut être plus loin de viser un contenu déterminé. Il s'agit de l'attribution pure et simple, et les corrélatifs à considérer sont *le sujet* et *l'attribut*. Il y a *toujours*, entre un sujet et l'attribut qui lui convient, cette grande affinité d'attribution que l'on pourrait décrire comme suit : *tous deux s'attribuent à tous les inférieurs essentiels du sujet*, ainsi que le dit Aristote dans ses *Attributions* :

> Quand un être s'attribue à un autre comme à un sujet inférieur[14], tout ce qui se dit de l'attribut se dira aussi du sujet.[15]

Dès que connue — et elle est si élémentaire qu'elle ne peut pas échapper fût-ce à l'expérience rationnelle la plus rudimentaire —, cette affinité d'attribution joue spontanément comme critère dans le choix de propositions agressives face à toute position prise au cours de l'examen d'un problème. Un problème, en effet, revient toujours à se demander si tel attribut convient à la représentation de tel sujet. Par l'affinité d'attribution dont nous venons de parler, nous savons que si tel est le cas, l'attribut devra convenir aussi à tous les inférieurs essentiels du sujet. Advenant que la position initiale face au problème soit l'affirmative, on aura simplement, pour se trouver en mesure de l'attaquer, à découvrir sous le sujet un inférieur essentiel auquel il soit admis que l'attribut ne convient pas. Et voilà tout le mécanisme du lieu commun que nous venons de lire.

Par exemple, si le problème touche *la science qui porte sur les opposés* ; si l'attribut dont on se demande s'il lui convient est *la même* ; si enfin la position initiale proposée à l'examen est que "*oui, la science qui porte sur les opposés est la même*", on trouvera grâce au lieu précédent des propositions agressives en cherchant, parmi les inférieurs essentiels de *la science qui porte sur les opposés*, quelque espèce ou sous-espèce dont il soit admis qu'il ne lui convient pas d'être *la même*. Si, par exemple, il est admis que "*la science qui porte sur les contraires*", ou que "*la science qui porte sur les relatifs*", ou, à défaut, que "*la science qui porte sur tels contraires (v.g. le juste et l'injuste)*" ou "*sur tels relatifs (v.g. le double et la moitié) n'est pas la même*", on tiendra le point de départ de l'attaque (ἐπιχείρημα) destructrice de la position initiale. Ainsi :

> Aucune (ou quelque) science qui porte sur les contraires n'est la même

[13] *Top.*, II, 2, 109b13-29. Ici et plus loin, j'ai cherché à traduire le plus littéralement possible Aristote. C'est cette préoccupation qui m'a amené à mettre rigoureusement entre crochets tout ce qui n'apparaît pas strictement dans le texte grec.

[14] Ὡς καθ' ὑποκειμένου, comme d'un sujet inférieur essentiel, i.e. comme d'une espèce ou comme de l'individu d'une espèce.

[15] 3, 1b10-12.

> Toute science qui porte sur les contraires est science qui porte sur les opposés
> Donc, quelque science qui porte sur les opposés n’est pas la même

Le lieu présentera toujours cette allure[16]. Bien sûr, il faut toutefois entendre très largement *affinité* et *attribution*, dans la définition que j’ai proposée. C’est-à-dire qu’il pourra très bien s’agir d’*affinité négative* ou, plus simplement, de *répugnance d’attribution* ; de même, l’affinité ou la répugnance pourra porter sur le corrélatif de l’attribution, ce qui nous donnera, si on nous permet ce néologisme, *une affinité ou une répugnance d’assujétion*. Exemplifions cela avec un autre lieu tiré des *Topiques*.

> De plus, s’il est quelque chose de contraire à l’accident, regarder si [ce contraire] appartient à cela même à quoi on a dit l’accident appartenir. Car si celui-ci [lui] appartient, celui-là ne saurait [lui] appartenir. Il est impossible, en effet, que les contraires appartiennent en même temps au même.[17]

Voici un lieu aussi commun, certainement, que le précédent. Il se fonde lui aussi, en effet, sur une exigence attachée à tout ce qui a relation de sujet et d’attribut. Cette fois-ci, toutefois, il s’agit d’une répugnance, et d’une répugnance d’assujétion. On pourrait l’énoncer comme suit : *Aucun sujet ne reçoit l’attribution du contraire de son attribut, au moment même où ce dernier lui convient*. Je présente ainsi cette exigence pour faire ressortir son caractère commun à l’extrême ; mais on peut très bien aussi présenter la même répugnance d’attribution sous un autre angle, en la voyant en regard de la relation logique de contraire à contraire. On dira alors : *Les contraires ne s’attribuent pas en même temps au même sujet*. Il s’agit de toute manière très manifestement d’une répugnance d’attribution - ou d’assujétion, si on regarde la situation du point de vue du sujet. Et encore une fois, on cite presque mot à mot la description qu’en fait Aristote dans ses *Attributions*[18]. Il est bien facile de voir comment la raison, dans la mesure où elle prend clairement conscience de cette répugnance d’attribution, en devient habilitée à discerner promptement, parmi un lot d’opinions reçues sur les termes d’une position initialement prise sur un problème, certaines aptes à l’attaquer. Par exemple, si le problème se pose, à propos de la *patience*, de savoir si elle est effectivement *une vertu*, et qu’on prétende que oui, il s’agira d’abord de vérifier si la vertu a un contraire. Or de fait, on admet sans difficulté que *le vice est contraire à la vertu*. On vérifie ensuite si le vice, ou quelqu’une de ses espèces, ne conviendrait pas de quelque façon à la patience. Si par exemple il devait être admis, soit immédiatement soit par l’intermédiaire d’autres prémisses encore, que “*la patience est en somme une forme de lâcheté*”, on tiendrait de quoi attaquer fortement la position initiale : en effet, “*la patience ne saurait être une vertu, puisque, forme de la lâcheté, elle constitue un vice*”.

---

[16] Il ne sera sans doute pas superflu de noter, en passant, comme l’illustration fournie le manifeste bien, que le lieu n’est pas l’une des prémisses de l’attaque formée, mais simplement un critère pour découvrir ces prémisses.

[17] *Top.*, II, 7, 113a20-23. Il est à noter qu’ici *accident* est pris très universellement : il correspond exactement à *attribut*, sans mention de la modalité d’attribution. Cela se comprend par le contexte : l’accident se définit dans les *Topiques* comme rien de plus qu’un attribut qui n’est pas un genre, un propre ou une définition. Les lieux propres à conclure à l’attribution accidentelle seront donc à la fois ceux par lesquels on exclut le genre, le propre et la définition, donnés en *Top.* IV-VII, et ceux par lesquels on conclut simplement à l'attribution, énumérés en *Top.* II. En *Top.* II, donc, sauf le tout premier, qui renvoie à *Top.* IV-VII, les lieux de l’accident équivalent à des lieux très communs de la simple attribution.

[18] Cf. *Cat.*, 11, 14a11-12 : « Μή ἐνδέχεται δὲ ἅμα ἀμφότερα τῷ αὐτῷ ὑπάρχειν », qui reprend presque textuellement les termes de la description citée ici pour ce lieu : « Ἀδύνατον φὰρ τὰ ἐναντία ἅμα τῷ αὐτῷ ὑπάρχειν. » (*Top.*, II, 7, 113a22-23).

La relation de contraire à contraire entretenue par le sujet ou l'attribut avec quelque autre terme est de fait extrêmement féconde en affinités et répugnances d'attribution susceptibles de fonder et de faire reconnaître l'inférence de prémisses éventuelles sur un problème donné. En voici une autre, à titre complémentaire ; il vaut la peine de la souligner ici, car elle fournit un lieu d'"argumentation très fréquenté.

> Pour les contraires, examiner si le contraire s'attache au contraire..., à la fois pour détruire et pour établir. Et obtenir de telles [propositions] par mode d'induction autant qu'il en est requis... Par exemple, pour le courage et la lâcheté : la vertu suit le premier, le vice [suit] l'autre ; et d'être désirable [suit] le premier, d'être à éviter [suit] l'autre... En effet, d'être désirable est contraire au fait d'être à éviter... Si donc ... le contraire ne suit pas le contraire, il est évident que l'une ne suit pas non plus l'autre pour ce qui est des [choses] dites [initialement]. Et si l'un suit l'autre pour les contraires, [il en va de même] aussi pour les [choses] dites [initialement].[19]

Encore un lieu très commun pour la sélection des arguments. Quelle que soit la position à attaquer, en effet, il est toujours loisible au dialecticien de vérifier ainsi s'il y a contraire pour l'attribut et pour le sujet et, dans l'affirmative, si le premier convient à l'autre comme attribut. Puis, de composer ou de diviser les termes originaires, selon que c'est ou non le cas. L'interlocuteur nie-t-il que "*la lâcheté soit un vice*" ? Bon ! Il n'osera tout de même pas nier que "*le courage soit une vertu*" ! Alors la position initiale se voit détruite, le courage et la vertu s'opposant à la lâcheté et au vice comme leurs contraires respectifs. Ce lieu commun est si utile qu'il sera ensuite fourni en tout premier par Aristote, parmi les lieux communs de l'orateur. Au moment d'en citer la formulation d'Aristote, il ne sera peut-être pas vain de noter que le lieu rhétorique n'est pas d'une autre nature que le lieu dialectique. En leur racine, lieu dialectique et lieu rhétorique sont tout à fait identiques ; la seule caractéristique qui incite à bon droit à parler plus proprement de lieux rhétoriques, c'est leur contraction à l'examen spécifique de l'utilité ou de la justice d'actions particulières, chasse gardée de l'orateur. Ainsi, le lieu dont nous citons maintenant la formulation est commun ; il intéresse autant le dialecticien que l'orateur ; seule l'illustration fournie ici en est proprement rhétorique.

> Il est un lieu des [enthymèmes] démonstratifs [qui se tire] des contraires. Il faut, en effet, examiner si le contraire appartient au contraire, pour détruire s'il ne lui appartient pas, pour établir s'il lui appartient. [Établir], par exemple, qu'être tempérant est bon, du fait que s'abandonner à la licence est nuisible.[20]

Voilà donc qui montre clairement comment le lieu dont le dialecticien tire toutes ses attaques contre les positions qu'on lui présente est bien, radicalement, une affinité (ou une répugnance) d'attribution (ou d'assujétion) attachée par nature aux corrélatifs des différentes relations logiques que la raison humaine doit former pour se représenter les choses. On ne l'a jamais montré aussi clairement, croyons-nous ; mais on s'en est approché de diverses façons. Quand, par exemple, au moyen-âge, on a décrit le lieu comme une *force d'inférence*[21] ou comme un *rapport d'inférant à inféré*[22]. On n'est pas encore à la racine même, alors, mais seulement parce qu'on regarde encore le lieu avec

---

[19] *Top.*, II, 8, 113b27-114a6.

[20] *Rhét.*, II, 23, 1397a7-10.

[21] V.g. Abélard, *Dialectica*, III, 1 (De Rijk, Assen, Van Gorcum, 1956, 256) : « Loci proprietas haec est : vim inferentiae ex habitudine quam habet ad terminum illatum conferre consequentiae. »

[22] V.g. *De sophismatibus*, 2 : « Locus autem verus firmitatem dialecticae argumentationis praestans, est habitudo inferentis ad illatam ... super quam fundatur veritas dialectici argumenti. »

comme principal souci d'en dire l'utilité. Et c'est cela l'utilité de ces affinités d'attribution : elles donnent forme et force aux arguments dont on est en chasse, elles constituent l'âme même de l''inférence de leurs prémisses à leur conclusion. Dans un autre contexte, on a eu assez bien en main les ingrédients de base pour définir le lieu dialectique quand on a fait remarquer que par leur forme même les concepts s'accordent ou s'excluent. Citons, à titre d'exemple, ce beau passage de Joseph Moreau, ainsi que le dialogue de Platon qui l'a inspiré :

> Si le jugement d'attribution, qui est la première démarche du discours, est possible, — s'il peut, sans se réduire à la tautologie, échapper à la contradiction, c'est parce qu'il est également vain de prétendre que n'importe quoi peut se dire de n'importe quoi, ou que rien ne peut être dit de rien ; c'est au contraire parce que *certaines notions s'accordent entre elles, tandis que d'autres s'excluent*. La possibilité du jugement et du discours repose sur la communication des genres. Elle ne va point sans l'incompatibilité de certains d'entre eux. De même que dans la langue certaines combinaisons de lettres sont possibles et d'autres impossibles (il est des consonnes, par exemple, qui dans la langue grecque ne peuvent se rencontrer, tandis que les voyelles peuvent se lier à n'importe quelle consonne), de même *il y a des convenances et des incompatibilités entre les notions ou les genres, et il appartient à la dialectique d'en établir les lois*, et d'en rechercher les conditions, comme fait la grammaire en ce qui concerne les liaisons de lettres.[23]

> L'Étranger : Eh bien, puisque les genres, nous en sommes convenus, sont, eux aussi, mutuellement susceptibles de pareils mélanges, n'aura-t-on pas nécessairement besoin d'une science pour se guider à travers les discours, si l'on veut indiquer avec justesse quels genres sont mutuellement consonants et quels autres ne se peuvent souffrir ; montrer s'il en est même qui, établissant la continuité à travers tous, rendent possibles leurs combinaisons, et si, par contre, dans les divisions, il n'en est point d'autres qui, entre les ensembles, sont les facteurs de cette division ? — Théétète : Comment n'y faudrait-il pas une science et, j'irais peut-être jusqu'à dire, la suprême science ? — (...) — L'Étranger : N'est-ce point là, dirons-nous, l'ouvrage de la science dialectique ? — Théétète : Oui, nous le dirons.[24]

Après la remarque de Platon, que certains genres — et il faut entendre ici *genre* comme une espèce de patronyme pour toutes les relations logiques — sont consonants et d'autres pas, il ne reste plus, pour concevoir la nature du lieu très clairement, qu'à tirer ce corollaire : un sujet et un attribut, du fait qu'ils entretiennent entre eux ou avec autre chose une relation de genre, d'espèce, de contraire ou de semblable, vont se plaire ou répugner à s'attribuer ou s'assujettir aux mêmes choses. Voilà qui fera discerner quels énoncés laisseront endoxaux tels et tels qui le sont immédiatement. Mais bien qu'on ait souvent esquissé ce pas, on ne l'a jamais franchi nettement.[25]

Peut-être le lecteur ne réalise-t-il pas encore à quel point on appréhende nettement la nature du lieu dialectique et combien on en maîtrise le mécanisme quand on le résout ainsi à une affinité ou une répugnance d'attribution issue de l'essence même d'une relation logique. Il disposera d'une chance supplémentaire pour y parvenir s'il veut bien considérer que cette conception permet de saisir comment se départagent lieux communs

---

[23] *Aristote et la dialectique platonicienne,* in *Aristotle on Dialectic, The Topics,* proceedings of the third symposium aristotelicum, Oxford, Clarendon Press, 1968, 86. C'est nous qui soulignons.

[24] Platon, *Sophiste,* 253b-c. Trad. Auguste Diès. C'est nous qui soulignons.

[25] Parmi bien des essais, la formulation la plus proche qu'il nous ait été donné de lire est peut-être celle de Donovan J. Ochs (*Aristotle's Concept of Formal Topics*, in Aristotle, *The Classical Heritage of Rhetoric*, Metuchen, Scarecrow Press, 1974, 197) : “Tópoi are formal patterns of relationships existing between classes of terms.”

et lieux propres. Car cette distinction a constitué la pierre d'achoppement de tous les commentateurs, soit qu'ils l'ignorent totalement ou la mésinterprètent. Un lieu propre est-il différent essentiellement d'un lieu commun ?[26] Est-il, sur le même pied que le lieu commun, *espèce* d'autre chose encore qui serait simplement lieu ?[27] Permet-il la découverte d'arguments indépendamment du lieu commun ?[28] Entre-t-il dans la constitution même de l'argument, est-il une opinion qui intervient précisément comme prémisse ?[29] Doit-il s'assimiler avec l'instrument, comme source de la matière de l'argument ?[30] Toutes ces hypothèses comme aussi leurs opposées ont été soutenues par les commentateurs. Mais qu'en est-il au fait ?

Au fait, la chose est fort simple, comme on est à même de la comprendre maintenant. Le lieu propre, comme le lieu commun, est lui aussi affinité ou répugnance d'attribution. Aucune différence essentielle entre les deux ; simplement une contraction plus grande de la même exigence logique à une matière déterminée. Il ne s'agit aucunement, comme le soutient Grimaldi, que le lieu propre ait fonction de fournir les renseignements matériels sur le sujet débattu. Bien sûr, ces informations sont indispensables à la discussion : mais les fournir est le rôle de ce qu'Aristote appelle *instruments* dans les *Topiques* et *enquête* dans la *Rhétorique*[31]. C'est par là que dialecticien et orateur font provision des opinions et des croyances immédiates parmi lesquelles il faudra choisir les prémisses de tous les arguments. Mais le rôle des lieux propres comme des lieux communs, c'est d'habiliter, une fois ces instruments maniés ou cette enquête faite, à sélectionner judicieusement, parmi les opinions et croyances recueillies, celles qui s'avèrent de la meilleure utilité pour l'investigation d'un problème proposé. Encore une fois, toute la différence entre lieu propre et lieu commun tient à ce que l'affinité d'attribution, l'inférence logique qui guide

---

[26] Cf. W. M.A. Grimaldi, *Studies in the Philosophy of Aristotle's Rhetoric*, Wiesbaden, Steiner, 1972, 124 : "The question is whether or not the 9dia which are contrasted with o8 koinoí ... are also τόποι as the κοινοί are." Cf. *ibid.*, 129 : "Here, then, we have a kind of topic (le lieu) which is essentially different from the εἴδη."

[27] Cf. De Pater, 121 : « Le terme τόπος peut signifier soit le lieu commun s'opposant au lieu propre, soit le lieu en général, dont le lieu propre et le lieu commun sont les espèces. » Cf. Grimaldi, 129 : "No matter how much a particular topic is universalized, the result will never be a κοινὸς τόπος."

[28] Cf. De Pater, 122 : « Le lieu propre peut figurer dans un argument sans que le lieu commun s'y trouve (et inversement). » Cf. Grimaldi, 128 : "There is assuredly no reason to conclude that « les lieux propres et les lieux communs ... *doivent* figurer tous deux dans le même argument » (*Les Topiques*, p. 98)."

[29] Cf. A. Gardeil (*La notion de lieu théologique*, Paris, Lecoffre, 1908, 20) : « (Les lieux sont) tout simplement des propositions probables, plus ou moins générales, toutes prêtes à entrer comme prémisses dans les syllogismes dialectiques. » Cf. Grimaldi, 124 : "The particular topics offer the material for propositional statements. » Cf. *ibid.*, 128 : "The *eide* provide information on the subject... The *eide* are the sources of particular propositions or statements on the subject under discussion."

[30] Cf. De Pater, 96-97 : « L'instrument sert à trouver ou à amplifier les données, et est appelé ici 'élément', c'est-à-dire *lieu*..., donc, si l'on applique la définition du lieu propre donnée par Grimaldi, il est un lieu propre. » Cf. Grimaldi, 122-123 : "If you are going to discuss a subject with another in an intelligently informed, but not necessarily scientific, way you must know what you are talking about... An art of rhetoric must, among other things, tell you how to come upon this information. For Aristotle the sources for such information are the *topoi*." Cf. *ibid.*, 130 : "The κοινὸς τόποι are logical modes of inference which generally obtain the matter for their inference from the εἴδη."

[31] Cf. *Rhét.*, II, 22, 1395b21-22 : « Énonçons maintenant d'une manière universelle, à propos des enthymèmes, de quelle façon il faut enquêter (ζητεῖν) et après cela les lieux ; car *chacune de ces choses est d'une nature différente*. » Comment mettre plus clairement en garde contre le danger de confondre enquête (instrument) et lieux, fussent-ils propres ?

la sélection est ou n'est pas déjà incarnée dans une matière déterminée dès sa formulation de départ.

Voici comment les choses se passent. À l'expérience de la discussion, la raison vient à contracter les lieux et se munit ainsi de critères de sélection plus efficaces parce que plus prochainement adaptés à la recherche d'attaques contre des positions en une matière déterminée. Ce n'est plus seulement le sujet et l'attribut pris universellement dont les affinités ou répugnances servent de guide ; ce sont tel ou tel type précis de sujet ou d'attribut — accident, espèce, genre, propre, définition, contraire, semblable... —, ce sont même, à la limite, tel sujet ou tel attribut bien précis — le préférable, l'utile, le juste, le beau... — dont, dorénavant, le dialecticien ou l'orateur sait à quelles assujétions ou attributions ils se prêtent ou répugnent. Mais retrouvons cela dans quelques exemples.

Pour mieux faire suite aux explications qui précèdent, revenons aux lieux communs qui ont servi plus haut d'illustrations. Le premier pourrait se ramener à cette maxime très commune : "*Ce qui ne s'attribue pas à l'inférieur essentiel d'un sujet ne s'attribue pas à ce sujet universellement*." Or à force d'utiliser ce lieu pour investiguer si tel attribut est effectivement le genre de tel sujet, le dialecticien finit par le concevoir sous une forme plus prochainement adaptée au discernement de ce qu'il convient ou non d'attribuer comme genre. Le lieu reste le même, radicalement, mais avec cette précision que c'est l'universalité de type générique qui est visée. Il pourrait dans cet état s'énoncer ainsi : "*Ce qui ne s'attribue pas à l'inférieur essentiel d'un sujet ne s'attribue pas à ce sujet selon une universalité générique*," i.e. n'est pas son genre. Cette précision constitue toute la différence entre ce lieu commun que nous avons lu en *Top.* II 2 et le lieu propre aux problèmes du genre que nous citons maintenant de *Top.* IV 1 :

> Si donc le genre de quelqu'un des êtres a été posé, [on doit] regarder en premier à tous les congénères de l'[être] mentionné et [vérifier] s'[il y en a] un [auquel le prétendu genre] ne s'attribue pas, comme à propos de l'accident. Si, par exemple, le bien est posé genre du plaisir, [vérifier] si quelque plaisir n'est pas un bien. Car si c'est le cas, il est évident que le bien n'est pas genre du plaisir. En effet, le genre s'attribue à tous les [sujets rangés] sous la même espèce.[32]

Manifestement, il s'agit encore de l'affinité d'attribution entre sujet et attribut déjà considérée plus haut. Mais cette fois-ci avec la précision que l'attribut concerné est un genre et le sujet l'une des espèces ou sous-espèces, en tout cas quelque inférieur essentiel de ce genre. La même affinité que précédemment se retrouve obligatoirement et *a fortiori* : "*tous deux*, le genre et l'espèce, *s'attribuent universellement à tous les inférieurs essentiels de l'espèce*". Le problème étant donc si tel attribut, dont on sait qu'il convient à un sujet, lui convient comme son genre, et la position initiale énonçant que oui, on tient un critère pour la sélection de propositions agressives : il n'y a qu'à trouver des inférieurs essentiels de l'espèce-sujet auxquels l'instrument dialectique nous ait révélé que l'attribut ne convient pas ; on se trouvera dès lors en mesure d'attaquer la position et de conclure : "Non ! cet attribut n'est pas le genre ! " Par exemple, supposons qu'on ait admis que "*le plaisir est un bien*". Le problème se pose maintenant de savoir *si le bien est genre, pour le plaisir*. Cherchons donc un mal parmi les espèces de plaisirs. Dès que nous aurons trouvé un plaisir reconnu comme mal, nous aurons de quoi attaquer la position qui fait du bien le genre du plaisir.

---

[32] *Top.*, IV, 1, 120b15-20. *Congénères*, συγγενής, désigne ici plus précisément ce qui est de même espèce.

Le même progrès dans l'expérience dialectique peut se produire encore dans l'investigation du propre. Le dialecticien peut venir à concevoir ce même lieu dans sa convenance spécifique à l'examen du statut de propre revêtu par quelque attribut. Ainsi :

> Regarder, à propos de chaque [sujet] de ce dont on a donné le propre, par exemple s'il n'appartient pas à aucun[33]... Alors, en effet, ce qu'on a posé comme propre ne sera pas propre. Par exemple, puisque l'inaptitude à être trompé par un raisonnement ne se vérifie pas du géomètre (car le géomètre se fait tromper par le tracé de fausses figures), il ne saurait être propre au savant de ne pas se faire tromper par un raisonnement.[34]

Encore une fois, ici, exactement le même lieu, fondamentalement ; rigoureusement la même affinité d'attribution mise à profit, mais en la spécifiant. *Ce qui ne s'attribue pas à l'inférieur essentiel d'un sujet ne s'attribue pas à ce sujet selon l'universalité caractéristique du propre.* Ainsi, ce qui ne convient pas au géomètre, espèce et donc inférieur essentiel du savant, ne peut absolument pas convenir comme propre au savant. Même exigence logique, donc, mais ici conçue comme un lieu réservé au propre, i.e. dans des termes qui, à la fois, rendent plus prompte son utilité dans la discussion du problème du propre mais restreignent par là même son utilité à ce problème déterminé.

L'affaire, bien sûr, ne s'arrête pas là. Toute matière déterminée examinée est occasion de contracter ainsi ce lieu. Là où on peut le voir le plus à l'extrême, c'est dans la matière déterminée qui fait le plus objet de discussion : les problèmes éthiques : telle chose est-elle bonne ? tel bien, comme bien, est-il préférable à tel autre ? telle chose est-elle utile ? juste ? Chacun de ces attributs est l'occasion de contracter le même lieu fondamental pour en user plus instantanément. "*Ce dont l'espèce n'est pas un bien n'est pas universellement un bien*" *; "ce dont l'espèce n'est pas préférable ne l'est pas non plus*" *;...* Par exemple, le plaisir est-il toujours préférable ? Non, puisque le plaisir sensible, son espèce, ne l'est quelquefois pas.[35]

Tout lieu commun a le pouvoir de se contracter ainsi à l'usage de chaque matière déterminée, comme on peut le vérifier, à titre d'illustration, du second lieu commun présenté plus haut. On pourrait rappeler celui-ci sous cette forme : "*aucun attribut dont le contraire convient à un sujet ne lui convient en même temps*". Voilà qui peut servir spécialement à l'examen d'un attribut prétendu genre :

> Examiner aussi si ce qui est posé dans le genre participe ou peut participer de quelque contraire au genre. Car le même [sujet] participera en même temps des contraires, puisque le genre ne fait jamais défaut et que le sujet participe alors aussi du contraire ou peut [en] participer.[36]

---

[33] I.e., bien sûr, s'il n'en est pas un auquel le prétendu propre n'appartienne pas.

[34] *Top.*, V, 4, 132a27-34.

[35] Ces lieux ne sont pas énoncés comme tels en *Top.* III. Mais on aurait tort de prendre de là occasion pour refuser de voir l'évidente aptitude du lieu présenté ici à se contracter jusqu'en matière proprement éthique. Comme un traité de science (cf. *Sec. Anal.*, I, 10, 76b16-22 : « Rien n'empêche certaines sciences d'omettre certains d'entre ces principes... Ainsi, on n'assume pas ce que signifie les [principes] communs comme celui [qui parle] d'enlever des quantités égales à des quantités égales..., parce que c'est connu. »), une méthode dialectique n'est pas tenue d'énumérer absolument tous les principes et lieux dont elle procède. Certains, comme les applications dont il est question ici, sont bien trop manifestes pour mériter une mention spéciale. De plus, chacun des lieux énoncés de fait en *Top.* III se prête facilement à une application du lieu commun dont nous avons traité. V.g. *N'est pas préférable, du moins universellement, le sujet dont l'espèce n'est pas plus durable ou plus assurée,* etc...

[36] *Top.*, IV, 3, 123a20-23.

L'opinion, par exemple, a-t-elle pour genre le vrai ? Regardons si l'on n'admet pas un contraire du vrai : c'est le cas, puisque personne ne contestera ce titre au faux. Regardons maintenant si le faux convient comme attribut à l'opinion, ou si du moins il pourrait lui convenir en quelque occasion. C'est le cas encore : qui refuserait d'admettre que l'opinion est fausse à l'occasion ? Et voilà ! l'attaque est montée contre la position : le vrai ne saurait constituer le genre de l'opinion, puisque celle-ci peut être fausse.

Il en ira de même en toute matière. Avec une évidence telle, encore, qu'il ne sera pas vraiment besoin de le mentionner dans une méthode, "*ce dont le contraire appartient ou peut appartenir à un sujet ne peut constituer son propre*" ; et "*ce qui est mauvais ne peut être bon*", "*ni ce qui est nuisible être utile*", etc…

Il en va encore de même pour l'autre lieu tiré des contraires. "*Contraria contrariis*", disait ce lieu : "*le contraire d'un attribut convient au contraire de son sujet*". Ainsi peut-on énoncer comme un lieu propre à l'examen d'un genre suggéré le profit précis à tirer de ce même lieu pour le cas exact où la question en discussion est si l'attribut examiné exprime le genre du sujet.

> Pour autant qu'il y ait un contraire au genre, examiner si le contraire [est] dans le contraire. Car il faut que le contraire soit dans le contraire, si tant est qu'il y ait quelque contraire au genre.[37]

Le problème se posant, par exemple, si l'inclination naturelle au bien a la vertu comme genre, ce lieu nous rendra conscients du parti à tirer de cette opinion : "*l'inclination naturelle au mal n'est pas un vice*", mise à jour au moyen de l'instrument ou issue de cette autre, plus immédiate, que "*le vice ne saurait être quelque chose de naturel*". En effet, cette inclination est contraire à la première, et le vice à la vertu. Or, à cause du lieu susmentionné, comme l'inclination naturelle au mal ne relève pas du vice comme d'un genre, on pourra conclure aussi assurément que l'inclination naturelle au bien n'a pas non plus la vertu comme genre.

Il en ira de même pour ce qui en sera des problèmes afférents au propre :

> Ensuite, on doit examiner à partir des opposés, et d'abord à partir des contraires. Détruire, si le contraire n'est pas le propre du contraire ; car le contraire ne sera pas non plus le propre du contraire. Par exemple, puisque l'injustice est contraire à la justice, et le pire au meilleur, et que le meilleur n'est pas le propre de la justice, le pire ne saurait pas non plus constituer le propre de l'injustice.[38]

Enfin, la *Rhétorique* pullule de formulations de ce lieu contractées à toutes les saveurs particulières des différents genres oratoires :

> Ce dont le contraire est un mal, c'est un bien. Aussi ce dont le contraire est avantageux pour nos ennemis.[39]
>
> Sont belles ... les choses contraires à celles dont on a honte ; car ce sont des choses laides dont on a honte, qu'on les dise, les fasse ou les intentionne. C'est à la manière de ce [lieu] qu'au dire d'Alcée : « Je veux dire quelque chose, mais la pudeur me retient », Sappho a répliqué : « Si tu avais un noble et beau désir, si ta langue ne brouillait tout pour masquer une inconvenance, la pudeur n'emplirait pas tes yeux ; tu parlerais sans retenue d'une chose juste. »[40]

---

[37] *Top.*, IV, 3, 123b4-7.
[38] *Ibid.*, V, 6, 135b7-12.
[39] *Rhét.*, I, 6, 1362b30-32.
[40] *Rhét.*, I, 9, 1367a6-14.

> S’attendent à passer inaperçus ceux qui sont[, de nature,] contraires aux chefs d’accusation, par exemple les faibles pour ce qui est des voies de fait et le pauvre et le laid pour ce qui est de l’adultère.[41]

> Ceux dont l’état est en contrariété à se mettre en colère, il est évident qu’ils sont calmes : [ceux] par exemple [qui sont] dans le jeu, le rire, une fête, un jour heureux, le succès...[42]

Avec ces illustrations, on est maintenant en mesure, d’abord, de vérifier l’acuité de la définition que nous avons proposée pour le lieu. Pour tout lieu, commun ou propre, dialectique ou rhétorique : il s’agit toujours d’une affinité ou d’une répugnance d’attribution attachée aux corrélatifs de l’une de ces relations logiques que la raison humaine doit former pour se représenter les choses. On est en mesure, également, de mesurer la fécondité de cette définition pour ce qui est d’appréhender le plan des *Topiques* comme celui de la *Rhétorique*. À condition, toutefois, d’éviter quelques écueils que nous avons signalés. 1) De ne pas confondre le lieu avec sa formulation pour fins de transmission. C’est la faute qui amène les auteurs à s’imaginer qu’on a des lieux et des systèmes de lieux de natures différentes, partant de ce que chaque lieu peut être formulé sous forme de maxime, de différence, de précepte ou de paradigme, selon le profit visé prochainement. 2) De ne pas confondre les lieux, surtout les lieux propres, avec les instruments. Cette faute en a amené plusieurs à prendre occasion de la plus grande contraction des lieux propres pour leur attribuer, en opposition avec l’intérêt formel des lieux communs, la fonction de munir le dialecticien et l’orateur de la matière de ses arguments. 3) Enfin de ne pas postuler qu’une bonne méthode dialectique ou rhétorique doit énumérer absolument tous les lieux, quelque évidents qu’ils soient et prêter à Aristote une intention aussi bêtement exhaustive. Ce ‘*postulat*’ fournirait l’occasion de se persuader qu’il n’y a pas moyen de réduire tel ou tel lieu propre à tel lieu commun, si l’un ou l’autre n’apparaît pas déterminément dans les énumérations d’Aristote.

[41] *Ibid.*, I, 12, 1372a21.
[42] *Ibid.*, II, 3, 1380b2-4.